

La Téléassistance

S'inscrivant dans une volonté de conforter dans des conditions sécurisées le maintien à domicile de la personne âgée, le CCAS de la ville de Bessancourt met en œuvre, en partenariat avec le Conseil départemental, un service de téléassistance.



Ce dispositif permet aux personnes d'être reliées en permanence (24h/24) à un centre de veille.

Ce service est gratuit pour les personnes non imposables. Pour les personnes assujetties à l'impôt, une participation sera demandée, révisable chaque année.

Contact

CCAS

Tél. 06.25.50.26.23

Mail : ccas.servicealapersonne@ville-bessancourt.fr